



## **Les Burkinabè du Gabon : une migration à l'aune des aléas politiques ?**

Yienou-Yaba Dimitri Lompo\*

### **Résumé**

Le Gabon accueille des ressortissants burkinabè venus depuis les années 1970 dans le cadre de la politique de recrutement de main-d'œuvre initiée pour répondre aux besoins des grands chantiers entrepris par le pays et d'un nombre croissant de nouveaux arrivés, au cours de cette dernière décennie. Le présent article, tout en retraçant l'installation des anciens, examine les processus de recomposition au sein des Burkinabè du Gabon, avec l'arrivée des nouveaux appelés « dos mouillés ». Il souligne également que cette migration burkinabè à destination du Gabon s'opère dans un contexte général marqué par une incertitude croissante pour les acteurs migrants et dans un contexte particulier gabonais où aussi bien l'entrée que la sortie du territoire se sont durcies pour ceux qui étaient en situation irrégulière.

### **Abstract**

The influx of Burkina Faso nationals into Gabon started as far back as the 70s as a consequence of Gabon's policy on recruitment of labour intended to meet the needs of major projects being undertaken in the country at time. This article examines the process of integration of the Burkinabe in Gabon. The article argues that Burkinabe migration to Gabon takes place in a context marked by growing uncertainty for the migrants.

### **Introduction**

La présence de migrants ouest-africains en Afrique centrale et particulièrement au Gabon remonte à la période des incursions musulmanes, correspondant aux mouvements de découverte des côtes africaines par les Européens, bien avant la colonisation (Wali Wali 2010). Au fur et à mesure qu'ils s'installaient au

---

\* Doctorant en cotutelle, Université de Ouagadougou, et Aix-Marseille Université.  
Email : lompodimitri2002@yahoo.fr

Gabon, ils ont constitué des communautés aussi bien dans les campagnes que dans les villes. Les recherches qui ont porté sur ces mouvements migratoires se sont focalisées sur les questions de trafic d'enfants, de xénophobie, de déguerpissements et d'expulsions, lesquelles ont touché l'ensemble des étrangers africains à plusieurs reprises au Gabon (Pambo-Loueya 2003 ; Loungou 2003, 2008, 2010, 2011, 2014 ; Rich 2009). La presse gabonaise, quant à elle, a surtout traité ces dernières années des arrivées « massives » de migrants à bord d'embarcations de fortune, des naufrages et des expulsions. Elle a d'ailleurs contribué à répandre les stéréotypes, repris par les autorités politiques, selon lesquels la montée de l'insécurité au Gabon serait liée à l'arrivée de nouvelles générations de migrants ouest-africains<sup>1</sup>.

Désignés sous le vocable « *Ouest-af* »<sup>2</sup> par les Gabonais, les ressortissants des pays de l'Afrique de l'Ouest n'en présentent pas moins des identités plurielles. Certes, la présence simultanée des migrants sénégalais, maliens, ivoiriens et burkinabè dans les mêmes zones d'immigration antérieures comme la Côte d'Ivoire, mais aussi le long des mêmes routes à destination de la Libye, les a conduits à développer certaines familiarités de pratiques et à être perçus comme identiques par leurs hôtes. Cependant, la langue participe à une première différenciation, notamment entre les anglophones (Ghanéens et Nigériens, surtout) et les francophones (Sénégalais, Maliens, Burkinabè, Ivoiriens, Togolais, Béninois, Guinéens, Nigériens). L'appartenance religieuse (islam ou christianisme) structure également les rapports entre ces migrants. Autant d'éléments qui nuancent l'idée d'une identité ouest-africaine unique, forgée par la société locale gabonaise<sup>3</sup>.

Si l'arrivée des migrants ouest-africains au Gabon se situe bien avant la période coloniale, celle des Burkinabè, mentionnée très rarement dans les travaux de recherche (Schwartz 1976 ; Bouet 1983 ; Loungou 2003), semble n'être pas connue avec précision. Les récentes migrations au Gabon semblent avoir réactivé les flux de travailleurs burkinabè qui s'étaient momentanément taris à la suite des grandes expulsions de 1992 et de 1995. Bien que ces nouveaux flux ne semblent pas directement connectés à ceux que les grands chantiers du Gabon ont occasionné dans les années 1970, ils suscitent toutefois trois séries d'interrogations auxquelles nous essaierons d'apporter des premières réponses. Lieu d'installation ou espace de rebondissement, ou enfin lieu-refuge, quelle place occupe le Gabon dans le système migratoire burkinabè ? Dans quelle mesure l'arrivée de nouvelles générations d'émigrants bouleverse les pratiques des plus anciennement établies ? Enfin, sur quels résultats débouchent les mesures récemment prises par l'État gabonais pour contrôler les flux migratoires sur son territoire ? Ce texte s'appuie sur un travail de terrain qui s'est déroulé à Libreville dans la capitale gabonaise entre avril et mai 2014, après de premiers entretiens exploratoires menés au Burkina Faso dans la région du Centre-est,

dans le cadre d'une recherche doctorale. Les données collectées proviennent essentiellement d'entretiens individuels et collectifs réalisés auprès d'immigrés burkinabè (à la fois à Libreville et au Burkina Faso), mais aussi des autorités consulaires et des délégués et responsables d'associations burkinabè. Elles ont été combinées à des observations effectuées dans des espaces publics (cafés, mosquées) librevillois et à une analyse partielle de la presse gabonaise et burkinabè.

### **Des premiers travailleurs immigrés voltaïques à l'arrivée récente des 'dos mouillés'**

Au cours de ces dernières années, la presse gabonaise s'est faite l'écho des flux migratoires ouest-africains vers le Gabon, insistant d'emblée sur leur caractère clandestin tout en participant à la victimisation des migrants : des « clandestins ouest-africains indésirables ». L'*Union* titrait en 2008 : « Quinze corps d'immigrés clandestins retrouvés sur la plage » (2 juillet 2008). Partis de la ville de Kalaba au Nigeria à bord d'une embarcation de fortune, ces « candidats à la mort », de nationalité ghanéenne, nigériane, béninoise et camerounaise, ont péri à la suite du naufrage de leur pirogue, sur la plage située en face de l'ambassade du Japon, le long du littoral. De tels drames seraient courants au large des côtes gabonaises. Cinq ans plus tard, c'était au tour du Gabon Review de relater un nouveau naufrage, cette fois-ci en pleine mer, avec un nombre de victimes très important : « Deux survivants sur 160 personnes » (*Gabon Review* 21 mars 2013). Appareillé au port d'Oron, dans l'État de Cross River au Nigeria, le bateau, en direction du Gabon, traversait le Golfe de Guinée quand il échoua à une soixantaine de kilomètres de Calabar, un État dans le sud-est du Nigeria. Il avait à son bord des « passagers clandestins, ressortissants ouest-africains » qui allaient chercher du travail au Gabon et en Guinée Équatoriale. Quelques mois plus tard, le même quotidien titrait encore : « L'immigration : de nouvelles victimes dans les eaux gabonaises » (22 juin 2013). Ce nouveau drame s'est produit près du Cap Estérias, dans les eaux de la Lowé, commune d'Owendo. Le transbordement entre la pirogue des passagers venus encore du sud-est du Nigeria et celle devant les acheminer à Libreville s'est mal déroulé. Parmi les rescapés qui ont eu la vie sauve en s'accrochant à des bidons vides, l'on dénombrait dix-neuf Burkinabè, deux Béninois et deux Nigériens. En moins de trois mois, trois pirogues ont coulé dans les eaux gabonaises<sup>4</sup>. Ces événements rapportés par la presse suscitent, par ailleurs, un sentiment d'invasion au sein de la population locale, selon nos enquêtés. La presse burkinabè, quant à elle, adopte un autre point de vue. Elle aborde plutôt les refoulements, les arrestations, les rapatriements de ses ressortissants, mettant en exergue les difficiles conditions de vie auxquelles les

émigrés s'efforcent de s'adapter au Gabon. Le quotidien *Sidwaya* titrait en 2009 « Diaspora burkinabè au Gabon : des roses et des épines » (*Sidwaya* 24 juin 2009). À côté de l'obstination de ces « braves aventuriers », gardiens de nuit, chauffeurs, couturiers ou commerçants, et quelques exemples de réussite dans les entreprises de construction qui tentent de promouvoir la culture burkinabè dans ce pays et rêvent de réinvestir au Burkina, certains « jeunes » se livreraient, en revanche, à des basses besognes (cambriolage). Deux ans plus tard, le magazine d'information *Fasozine* titrait : « 82 Burkinabè fuient le Gabon » (13 juin 2011). Cette fuite fait suite à une descente des forces de l'ordre gabonaises le 31 mai 2011 dans la localité de Minkébé, située à 200 km du Cameroun. Ces Burkinabè déguerpis faisaient partie d'un groupe de trois mille personnes ayant exploité artisanalement et illégalement une mine d'or concédée à une société occidentale. Réfugiés à Djoum au sud du Cameroun, ils avaient rejoint, dans un second temps, 350 autres ressortissants burkinabè en attente de rapatriement. Une année plus tard, *L'Express* du Faso alléguait « Burkinabè vivant au Gabon : sans carte de séjour, les étrangers sont des esclaves » (18 décembre 2012). Ce journal évoquait les arrestations, les racketts, les refus de paternité dont étaient victimes ces ressortissants. Indépendamment des angles de lecture pris pour relater cette immigration ouest-africaine, ces journaux s'accordent au moins sur le fait que ces mouvements entre le Gabon et certains pays ouest-africains, dont le Burkina Faso, sont récents.

La présence de communautés ouest-africaines au Gabon a été signalée bien avant la période coloniale. En 1875, le Français Pierre Savorgnan de Brazza entreprit l'exploration de l'Afrique de l'Ouest en remontant le cours de l'Ogooué vers le Gabon. Pour cette expédition, il engagea aussi bien des Gabonais que des Sénégalais, officiant comme *laptots*<sup>5</sup>, interprètes ou gardiens contre une faible rétribution. Léon Guiral, ancien attaché à la mission scientifique de l'Ogooué et du Congo, signalait la présence de Sénégalais sur le territoire en décembre 1880. Anciens *laptots* devenus traitants ou agents commerciaux, ils facilitaient les échanges entre les établissements de factoreries déjà installés au Gabon et les populations installées à l'intérieur du pays.

L'embauche des Soninké en tant que *laptots* au Congo français est une extension d'une pratique initiée au Sénégal. Au fur et à mesure que se poursuivait la pénétration coloniale française en Afrique, ces ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal étaient engagés un peu partout dans l'empire naissant, dans le cadre d'opérations militaires et professionnelles. Ils furent d'abord employés dans les missions de Brazza de 1876 à 1878 et de 1879 à 1882. Par la suite, après la démobilisation de la marine britannique, ils travaillèrent au sein d'entreprises britanniques, allemandes ou françaises qui, dès 1883, employaient 600 personnes au Congo, au Cameroun et au Gabon

(Manchuelle 2004). Ce phénomène de migration prit de l'ampleur, grâce aux réseaux d'écoles coraniques, pendant la première décennie du XX<sup>ème</sup> siècle, lorsque des migrants réalisèrent l'intérêt qu'il y avait à développer le commerce des étoffes de Lagos jusqu'au Congo.

D'autre part, les traces laissées par les pêcheurs ouest-africains, togolais et béninois, le long des côtes gabonaises où ils pratiquaient la pêche itinérante, remontent au 19<sup>ème</sup> siècle (Roux 1950 ; Loungou 2014). Ils ont formé les premiers villages ou campements de pêche vers 1940 dans la région de Port-Gentil (Loungou 2014). Dès 1953, des commerçants togolais et béninois furent rejetés par les populations autochtones (Pérouse de Montclos 1999). Ce phénomène n'était pas isolé et se reproduisit quelques années plus tard également en Côte d'Ivoire (expulsion des Anango qui dominaient l'activité commerciale de proximité) en 1958 (Bredeloup 1995).

L'arrivée de Burkinabè<sup>6</sup> (Voltaïques) au Gabon paraît beaucoup plus récente. Néanmoins, la communauté burkinabè constitue aujourd'hui l'une des plus importantes communautés ouest-africaines au Gabon, à l'image des Sénégalais et probablement des Maliens. En 1994, le nombre de migrants sénégalais au Gabon était évalué à 15 000 par la Direction des Sénégalais de l'Extérieur (Ba 1996). En 2012, selon le premier conseiller de l'ambassade du Sénégal au Gabon qui se basait sur les estimations fournies par le Centre de la Documentation du Gabon, les Sénégalais étaient au nombre de 30 000, dont 9 000 en situation régulière (Wal Fadjri 14 février 2012). La communauté sénégalaise aurait ainsi doublé en vingt ans. D'après le Consulat Général du Burkina, 23 000 Burkinabè ont été immatriculés en 2014. En ajoutant la population non enregistrée, la population totale serait estimée à 30 000 personnes, selon les services consulaires (Entretien du 29 avril 2014). En comparant les chiffres mentionnés ci-dessus, la communauté burkinabè apparaît, sur le plan démographique, sensiblement aussi importante que la communauté sénégalaise, laquelle est en revanche plus anciennement installée.

La circulation des migrants entre le Burkina et le Gabon est aussi importante. Entre 2011 et 2013, les services consulaires ont délivré en moyenne plus de 1 500 « laissez-passer » par an, attribués à ceux qui effectuaient des retours temporaires (visites à la famille, funérailles, mariages, etc.) ou définitifs au pays. Sans être exhaustives, les données des rapports officiels d'activités du Secrétariat Permanent du CONASUR<sup>7</sup> nous ont permis de déterminer qu'entre 2005 et 2010, 311 Burkinabè avaient été rapatriés du Gabon et du Cameroun. Et d'après l'Institut National de la Statistique et de la Démographie burkinabè (RGPH 2006), 4 261 émigrants burkinabè étaient installés au Gabon entre 2002 et 2006. Bien que ces ordres de grandeur soient très hétérogènes, ils

donnent néanmoins à voir la nécessité d'étudier cette migration qui n'a pas encore été suffisamment renseignée.

***Main-d'œuvre constitutive du « Gabon flamboyant des années 1970-1980 »<sup>8</sup>***

Les ressortissants voltaïques (aujourd'hui, burkinabè) sont signalés pour la première fois au Gabon dans les années 1970. Une société gabonaise du bâtiment – la SOACO (Société Anonyme de Construction) – a acheminé de manière irrégulière<sup>9</sup> plus de deux mille travailleurs voltaïques par avions privés entre 1973 et 1975 à partir de la Côte d'Ivoire (Schwartz 1976). L'enrôlement des Voltaïques, pour la réalisation des grands chantiers publics, notamment la construction du « Transgabonais », s'est organisé à partir d'Abidjan (Kayser 1977). Ce recrutement de main-d'œuvre, qui aurait démarré officieusement, s'est poursuivi dans le cadre d'un accord de coopération technique entre le Gabon et la Haute-Volta, à partir du 30 mai 1974<sup>10</sup>. L'essor industriel et minier du Gabon dans les années 1960 a entraîné l'installation de Camerounais, de Congolais, de Nigériens, de Béninois, de Togolais et même de Voltaïques, souvent recrutés par des firmes industrielles (Bouet 1982). L'arrivée de ces premiers migrants voltaïques ou « travailleurs mossis » ne résulte donc pas d'initiatives personnelles, ni individuelles. Elle répond à une logique politique et économique de commande de main-d'œuvre au profit des travaux des entreprises de construction au Gabon.

Avec le boom pétrolier de 1974 qui fera du Gabon « l'émirat africain », une économie forestière tout aussi prospère et alimentant le marché européen de bois précieux, une monoculture cacaoyère d'exportation absorbant une importante quantité de la main-d'œuvre rurale, le Gabon, peuplé de moins d'un million d'habitants, faisait face à une véritable pénurie de main-d'œuvre aussi bien du point de vue qualitatif que quantitatif (Chouala 2004, 98).

Avant qu'ils soient attirés par les « promesses mirobolantes » de salaires très élevés au Gabon, les ressortissants de Haute-Volta avaient tous connu une expérience migratoire antérieure en Côte d'Ivoire. Ils avaient évolué dans plusieurs secteurs d'activités, dont l'agriculture, le commerce, l'artisanat. Mais la majorité avait exercé dans les services domestiques (cuisiniers, gardiens, chauffeurs). À la fin des années 1960, leur situation s'est dégradée en Côte d'Ivoire, selon nos informateurs. En 1969, le ralentissement de la croissance économique ivoirienne ainsi que la montée du chômage sont à l'origine d'incidents entre les nationaux et les migrants sahéliens (Tounkara 2007). Plus nombreux que les autres, les Voltaïques se sont retrouvés en première ligne et ont été expulsés par charters. Ils étaient 300 000 installés en Côte d'Ivoire en 1965 pour une population étrangère totale d'un million (Tounkara 2007).

Souvent assimilés à des pauvres ou à des mendiants dans un contexte marqué par des sécheresses répétées au Sahel, ils ont été quelques-uns à répondre à l'appel de l'eldorado gabonais. C'est alors que de 1974 à 1976, l'ambassade du Gabon à Abidjan s'est chargée de l'organisation du recrutement de la main-d'œuvre voltaïque.

« Je suis arrivé au Gabon en octobre 1974 par un contrat d'expatrié [sic] avec l'entreprise que l'on appelle SOACO, une société qui travaillait dans le BTP. C'est à Abidjan que nous avons été recrutés, [...] Je suis venu avec le deuxième convoi. Le premier est venu le 1er octobre, et le second est arrivé le 15 octobre 1974 [...] » (Entretien avec Belem, 11 mai 2014).

Le choix des travailleurs voltaïques par les autorités gabonaises se conforme aux recommandations faites antérieurement par Claude Bouet (1978). Dans le sillage de la construction du Transgabonais, ce géographe français réalise une étude prospective où il fait quelques propositions aux autorités de l'Office du Chemin de Fer Transgabonais (OCTRA) quant à la nécessité d'une main-d'œuvre externe pour ledit chantier, et l'intérêt que le Gabon aurait à recruter un contingent d'agriculteurs pour résoudre une crise endémique fondamentale liée au déficit humain (1978). Il prévoit un dispositif combinant les départs en fin de contrat et les nouvelles arrivées de contractuels, soutenant que ce système migratoire doit être porté par une ethnie démographiquement importante, au point de pouvoir assumer une importante hémorragie de ces travailleurs. Il précise également que cette masse de travailleurs doit être coupée de ses origines, qu'il faut instaurer un recrutement familial et, enfin, créer des plantations le long de la zone de la voie ferrée pour soutenir les pionniers après le déclenchement de la migration (Bouet 1973, 1978).

Pour combler la pénurie de main-d'œuvre, Claude Bouet préconise le recrutement des Bamiléké du Cameroun, des Mossis de Haute-Volta ou encore des Wolofs du Sénégal. Dans une perspective essentialiste, il considère les Mossis comme des travailleurs appréciés dans l'agriculture de plantation en Côte d'Ivoire et prédisposés à la migration.

Sans doute, le mossi de Haute-Volta s'adapte relativement vite aux conditions de vie de la forêt ivoirienne (en pays Agni, au sud-est par exemple), à peu près semblables à celles du Gabon, à la différence de productivité près, conclut-il (Bouet 1978).

Ces propos montrent que les politiques de 'mise en valeur' des anciennes colonies en Afrique reposaient souvent sur des préjugés. Acheminés par avions dans le cadre de la construction du « Transgabonais » – cette voie ferrée qui a mobilisé pendant plusieurs années des milliers de travailleurs africains (Kayser 1977) –, les premières générations de travailleurs voltaïques sont employées dans les villes de Libreville et Franceville comme ouvriers, peintres, soudeurs,

carreleurs, maçons et cuisiniers. Les premiers ont-ils fait souche, ont-ils développé des réseaux de migrants à l'échelle régionale ? Les informations restent parcellaires à ce propos ; mais c'est une piste qui mérite d'être creusée.

### ***La décennie 1990 ou l'arrivée de la seconde génération de migrants burkinabè***

Les Burkinabè abordent la seconde phase de la migration à destination du Gabon entre les années 1980 et 1990. Ces flux concernent, d'une part, toujours les ressortissants burkinabè de la Côte d'Ivoire et, d'autre part, ceux qui viennent directement du pays d'origine. Parmi cette seconde génération, l'on distingue ceux qui arrivent par l'intermédiaire des premiers installés, « les anciens » qui sont devenus des têtes de pont ; et des 'aventuriers', ceux qui ont décidé de « tenter leur chance ». Ces migrants, contrairement aux premiers venus, forment une population plus hétérogène. Elle regroupe des enfants (scolarisés et non) d'immigrés déjà installés au Gabon, des commerçants venus du Burkina, et des migrants de Côte d'Ivoire fuyant la conjoncture économique des années 1980 et les prémices de la politique « d'ivoirité ». Les voies d'entrée scindent ces migrants en deux groupes. L'accès par la voie aérienne pour ceux qui ont l'autorisation légale d'entrée au Gabon, et les voies maritime et routière pour ceux qui y entrent de manière irrégulière.

Au milieu des années 1980, en dépit de la fin des grands chantiers de construction, des restrictions sur les conditions d'entrée dans le pays et des effets de la politique de *gabonisation*, les ressortissants ouest-africains continuent de se rendre au Gabon. Si le pays n'est plus « flamboyant », il continue néanmoins de faire rêver et d'attirer du monde. Le phénomène migratoire s'autonomise et l'État gabonais, qui estime ne plus contrôler la situation, tente de reprendre la main en optant alors pour des mesures plus radicales. C'est donc dans ce contexte que l'État a engagé plusieurs vagues d'expulsions de migrants en situation irrégulière entre 1992 et 1995.

« L'opération tonnerre » lancée en 1995 a conduit à l'expulsion de 55 000 immigrés ouest-africains, dont un millier de Burkinabè, selon le délégué des Burkinabè présent sur les lieux à cette époque.

On a convoqué les missions diplomatiques par le canal du ministère de la Défense pour dire que le gouvernement a décidé que si au 31 décembre 1994 (...) Le gouvernement du Burkina a trouvé un bateau qui a accosté ici. Nous avons organisé le recensement des Burkinabè, ceux qui sont à jour, ceux qui ne le sont pas, et les biens des uns et des autres. C'est après cela que le bateau est arrivé. Il y avait près de mille personnes à embarquer (Entretien avec Belem, 11 mai 2014).

Mais les effets de ces opérations n'ont été que de courte durée. De la même manière qu'aux États-Unis, la suppression des accords bilatéraux qui permettaient à des migrants mexicains temporaires de travailler légalement dans ce pays a entraîné l'avènement des « Wetbacks », la volonté de l'État gabonais de mettre fin à l'immigration africaine a produit les mêmes effets (Leroy 1952). Nombre de migrants sont progressivement revenus au Gabon alors que d'autres s'installaient au compte-gouttes, mais à un rythme régulier.

### ***Les « nouveaux migrants » ou les « dos mouillés »***

Les récentes entrées de migrants burkinabè s'inscrivent en effet dans un contexte général de dynamisation des migrations ouest-africaines vers le Gabon.

Bientôt nos plumes n'auront plus assez d'encre pour évoquer l'arrivée massive de sans-papiers dans notre pays. Cinq jours seulement après le renvoi de 200 immigrés clandestins, qui ne seraient pas encore arrivés à leur port d'origine (Porto-Novo au Bénin), la garde républicaine (GR) a arrêté dans la nuit de mardi à hier 31 autres 'dos mouillés'<sup>11</sup> qui venaient de débarquer d'une pirogue à la Sablière, au nord de Libreville, titrait le quotidien l'*Union* (29 octobre 2009).

Selon les responsables des Burkinabè du Gabon, c'est à partir du début des années 2000 que le nombre de ressortissants n'a plus cessé de croître : « chaque jour que Dieu fait, un jeune Burkinabè démarque à Libreville ». En 2003, le consul honoraire<sup>12</sup> estimait à 5 800 le nombre de Burkinabè immatriculés au Gabon. Dix ans plus tard, la population burkinabè au Gabon a quintuplé, ce qui a d'ailleurs conduit le gouvernement burkinabè à prendre de nouvelles dispositions, créant un consulat général au Gabon pour répondre aux besoins croissants de ses ressortissants. Ce renforcement de la présence burkinabè au Gabon se double de l'apparition d'un phénomène nouveau. Désormais, d'après les autorités consulaires et les enquêtés, les migrants burkinabè qui s'installent au Gabon sont des jeunes « yaana » et surtout « bisssa », originaires de la région du centre-est du Burkina Faso. Bien que n'appartenant pas à l'ethnie majoritaire au plan démographique, les Bissa ont été les pionniers dans la migration vers l'Italie, ouvrant ce front au milieu des années 1990 (Blion 1996). Sur les 800 immigrés burkinabè estimés dans ce pays, les Bissa étaient 600 (Schmidt 2000). La décennie suivante, ils se sont réorientés vers la Libye, représentant majoritairement la communauté burkinabè. Ces observations nous amènent à nous interroger, avec Jean-Loup Amselle (1976), sur l'existence d'« ethnies migratrices ».

Rapatriés de la Côte d'Ivoire ou de la Libye, ou encore expulsés de la Guinée Équatoriale, ou enfin bloqués durablement au Cameroun, ces

« nouveaux migrants » sont marqués par la précarité. Les temps d'attente au Bénin, au Nigeria et surtout au Cameroun s'allongent pour certains, obligés d'y faire escale pour des raisons économiques, tout comme les temps de trajets pour achever le voyage. De quelques mois dans les années 1980 et 1990, ces temps passés en transit au Cameroun peuvent excéder aujourd'hui trois ans pour les nouvelles générations de migrants (Bredeloup & Zongo 2005). La mise en scène des naufragés ouest-africains venus par la mer est la plus médiatisée, et le terme de 'dos mouillés' a remplacé celui de migrants. Ces nouvelles assignations dépréciatives sont aussi à l'origine de tensions, voire de dissensions entre ces nouveaux venus et leurs compatriotes déjà bien insérés dans la société gabonaise ; elles conduisent à une réorganisation des communautés immigrées et montrent que les solidarités ne sont pas toujours mobilisées entre migrants de même origine.

### **Burkinabè du Gabon : émergence de dissensions et figures de réussite**

À l'image d'autres communautés immigrées du Gabon, la 'famille' constitue le substrat sur lequel se structurent les Burkinabè (Owona Ngiuini 2004). Cette notion de famille est extensible dans la mesure où autant elle concerne les membres d'une famille précise d'un village donné, autant elle regroupe des Burkinabè originaires d'un même village ou d'une même région partageant ou non le même lignage. Informellement constitués, ces regroupements associatifs proposent de répondre aux besoins de leurs membres lors d'événements sociaux (mariage, naissance, maladie, décès, arrestation, emprisonnement). Leur fonctionnement est centré autour des assemblées mensuelles et des cotisations de leurs membres. Par ailleurs, un seul et même migrant peut appartenir à plusieurs organisations associatives. À côté de celles-ci, coexistent difficilement d'autres associations plus ou moins formelles et ouvertes à tous les ressortissants de la communauté (Association des Jeunes Burkinabè du Gabon ; Association des Sportifs Burkinabè).

### ***Des tensions intra-communautaires croissantes***

Des conflits générationnels traversent la communauté burkinabè du Gabon. Ils se manifestent notamment à l'occasion de rencontres communautaires, mais ils sont aussi perceptibles à travers les discours<sup>13</sup> tenus par les aînés et les cadets, témoignant d'une prise de distance mutuelle. C'est ainsi que la création de l'Association des Jeunes Burkinabè, le 11 juin 2007, a été vécue par des compatriotes plus âgés comme un affront et interprétée comme une volonté d'inscrire une différence entre les cadets et les aînés. La réponse a été sans appel : ils ont interdit l'adhésion de leurs propres enfants à cette association, ne prenant pas en compte le fait que les migrants à l'origine de

cette structure souhaitaient non pas confisquer le pouvoir, mais donner la parole aux plus jeunes.

« Nous sommes venus trouver des anciens qui sont là (...). Nous avons essayé de monter quelque chose qui marche, que tout le monde voit, c'est visible [sic]. Il y a ceux qui disent que nous ne respectons pas les aînés. Vous avez votre frère ou votre fils qui milite dans une association où on dit que celle-ci ne respecte pas les vieux. Vous n'allez pas l'encourager à y militer... Il y a cette barrière liée à l'âge qui fait qu'on est mal compris. On fait tout pour saper nos activités » (Entretien avec les responsables de l'AJBG, le 5 mai 2014).

Le renouvellement constant des associations et de leurs leaders, à cause des détournements des cotisations par exemple, est également un indice des tensions, des crises qui les traversent. L'Union des Burkinabè du Gabon créée en septembre 2011, sous les auspices des autorités consulaires, peine encore à fédérer ces multiples regroupements, toujours en tension réciproque.

De la même manière, sur le marché du travail, des tensions émergent entre les anciens et les nouveaux venus. Redoutant la fragilisation de leur propre situation économique, les premiers n'hésitent pas à marginaliser les seconds, déjà en mauvaise posture. Arrivés le plus souvent au Gabon dans un dénuement extrême, les nouveaux sont prêts à accepter n'importe quel travail à n'importe quelle condition. Ces pratiques, qui entraînent une réduction des revenus dans les secteurs d'activités comme le gardiennage, ne sont pas du goût des anciens. Ils accusent par ailleurs leurs jeunes frères d'être à l'origine des vols, des bagarres et de mettre ainsi à mal l'image de travailleurs que renvoyaient par le passé les Burkinabè du Gabon. Cette situation a suscité un processus de différenciation entre les anciens et les nouveaux établis. Identifiés, d'une part, comme Bissa et d'autre part, comme jeunes Burkinabè arrivant directement de Côte d'Ivoire, ces nouveaux venus sont stigmatisés par les premiers venus qui leur reprochent de ternir l'image de la communauté burkinabè dans son ensemble.

Les Burkinabè étaient des travailleurs, mais à présent, ils sont impliqués dans les vols [...]. Ce sont eux [les Bissa] qui sont en train de salir l'image du Burkinabè. Ce sont les vols, les bagarres, les tueries (Entretien avec un ancien, le 9 mai 2014).

### ***Quelques réussites flamboyantes pour une majorité qui peine à s'en sortir ?***

Au regard de nos propres observations, il est apparu que les secteurs d'activités dans lesquels sont impliqués les migrants burkinabè, qu'ils soient nouvellement ou anciennement installés au Gabon, n'ont guère évolué depuis les années 1970. Ils exercent toujours comme employés de maisons (gardiens,

cuisiniers, chauffeurs), ouvriers sur les chantiers (maçons, peintres, carreleurs, manœuvres), travailleurs agricoles, activités qui n'exigent pas un savoir-faire particulier. En l'absence de qualifications, la majorité d'entre eux ne peut prétendre à d'autres opportunités de travail. Par ailleurs, le recrutement s'opère dans l'informel, que l'employeur soit un particulier ou une société privée. La présence d'un « frère » déjà en place devient alors une passerelle pour les nouveaux. L'activité de gardiennage continue d'être présentée comme une « niche burkinabè » par les autres migrants ouest-africains implantés au Gabon.

Cependant, anciens comme nouveaux, quelques ressortissants burkinabè ont pu asseoir des activités économiques importantes dans les domaines de l'entrepreneuriat (BTP), de la comptabilité et de la gestion des sociétés, de l'entrepreneuriat agricole et du commerce, redorant l'image de la migration burkinabè au Gabon. L'imam Ahmed<sup>14</sup>, notamment, fait partie de ces quelques notables burkinabè ayant réussi leur insertion sociale et professionnelle au Gabon. Il est arrivé à Libreville en 1978 par le biais d'un 'fils' pour lequel il avait servi de tuteur. Il l'avait aidé à trouver un poste de cuisinier à Abidjan. Premier importateur d'ovins et de bovins sur pieds à destination de Libreville, il a exercé cette activité de 1983 à 1987. Il a décidé d'abandonner la filière lorsque celle-ci a été prise d'assaut par d'autres commerçants, burkinabè, nigériens et maliens. Il a réinvesti une partie de ses gains dans une boutique de produits divers dans le quartier *Derrière la prison*, et s'est reconverti dans l'import-export de carcasses de bovins depuis le Burkina Faso. Avec les réseaux de relations qu'il a tissés au sein de l'*umma*<sup>15</sup> gabonaise où il a occupé des fonctions de vice-président, il a acheté un terrain au quartier *Boulevard* où il a construit un grand bâtiment abritant des maisons à usage d'habitation mises en location, ainsi qu'une mosquée pour la prière des jours ordinaires. Parallèlement, il s'insère dans l'activité agricole après avoir acheté un champ de deux hectares auprès d'un coreligionnaire gabonais en 2004. Il y cultive de façon intensive des colatiers qui lui procurent des revenus importants dans l'exportation.

Plus jeune, Lamoussa a également réussi à s'élever dans l'échelle sociale au Gabon. Il est arrivé en 2005 à Oyem, quatrième ville du pays au regard de sa démographie, capitale régionale du nord, qui a la particularité d'être au carrefour des échanges entre le Cameroun, la Guinée Équatoriale et le Gabon. Il y a travaillé comme ouvrier saisonnier dans les champs d'un aîné jusqu'en 2010. Contraint de quitter son patron pour cause de salaires impayés, il s'est alors lancé dans l'entrepreneuriat maraîcher avec ses propres économies. Aujourd'hui, désigné comme le chargé de la vente de la production des entrepreneurs maraîchers burkinabè à Libreville, il a diversifié ses activités afin de réduire les risques dans ses affaires, mais surtout pour contrôler la filière en

aval comme en amont en acquérant deux « canters », ces petits camions de marque japonaise, pour le ramassage et le transport des produits maraîchers. Toutefois, ces figures restent encore exceptionnelles au sein de la communauté immigrée burkinabè.

### **Des parcours migratoires marqués par une incertitude croissante**

Depuis quelques années, au nom de la sécurité, les pays d'immigration au Sud comme au Nord ont élaboré des politiques de contrôle aux frontières plus sévères, au point de transformer la « migration internationale en une course à obstacles », dont l'issue est de plus en plus incertaine (Piché 2012). L'incertitude devient centrale dans les parcours des migrants, conséquences des politiques migratoires, des crises économiques, et les recompositions permanentes. Ces redéploiements s'effectuent de plus en plus dans les pays du Sud (Minvielle 2013). La fermeture des destinations habituelles ou traditionnelles donne naissance à l'ouverture de nouvelles ou à la réouverture d'anciennes installations.

### ***Une migration qui se recompose au gré des crises politiques***

Après la fermeture des pôles migratoires ghanéen et nigérian, respectivement après les grandes expulsions de 1969 et de 1983, la Côte d'Ivoire était devenue le plus important pays d'accueil des communautés immigrés ouest-africaines, notamment burkinabè<sup>16</sup>. Mais la politique d'ivoirisation lancée en 1975, suivie de l'obligation de la carte de séjour en 1991, a amené les migrants burkinabè à adopter de nouvelles stratégies migratoires. Désormais, les uns ont accéléré leur circulation entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, tandis que d'autres rentraient s'installer au pays. D'autres encore ont essayé de rejoindre le Gabon ou l'Italie (Bredeloup & Blion 1997). Profitant des régularisations proposées dans le cadre de la loi *Martelli*<sup>17</sup>, des migrants burkinabè en provenance de la Côte d'Ivoire et majoritairement bissa ont émigré en Italie, rejoints plus tard par leurs frères qui avaient réussi à traverser la Libye et le détroit de Sicile. Par le biais de réseaux familiaux, la migration bissa en Italie s'est structurée et amplifiée au point de constituer une communauté évaluée à près de 760 personnes disposant d'un titre de séjour régulier, selon le ministère italien de l'Intérieur en 1994 (Blion 1996). Leur nombre serait passé de 3 000 en 2000, pour être estimé en 2014 par l'ex-vice consul du Burkina en Italie à 15 000 personnes (Entretien, 24 avril 2014).

Les années se succèdent sans pour autant que les conditions de vie des Burkinabè en terre ivoirienne s'améliorent. En septembre 1999, un différend foncier opposant un autochtone à un planteur burkinabè a viré à l'affrontement, faisant plus d'une centaine de morts parmi les Burkinabè et

environ 12 000 expulsés vers leur pays natal (Schwartz 2000, cité par Zongo 2003), 17 000, selon le CONASUR). Si le stock d'immigrés burkinabè reste encore très important en Côte d'Ivoire, les flux se sont ralentis. Et les événements survenus en septembre 2002, avec l'éclatement de la rébellion, ont aussi changé la donne. La communauté burkinabè a subi encore plus d'exactions que les autres ressortissants ouest-africains, sous prétexte que le Burkina Faso aurait constitué la base arrière de cette rébellion. Des milliers<sup>18</sup> de Burkinabè ont alors été contraints de rejoindre leur pays d'origine.

La route vers la Libye a alors été considérée comme une alternative possible. Bien que présents depuis la fin des années 1990, ils étaient encore en nombre limité, comparativement aux autres ressortissants subsahariens. Si les discours panafricanistes de l'ancien président Mouammar Kadhafi ont convaincu certains, d'autres en revanche se sont orientés vers la Libye faute de mieux<sup>19</sup>, quelques-uns parmi eux espérant parvenir en Europe, et notamment en Italie, qui venait tout juste de durcir ses politiques migratoires. En dépit des expulsions massives de septembre 2002 dont ont été aussi victimes les Burkinabè de Libye, l'ambassadeur du Burkina à Tripoli constatait une remarquable croissance du nombre de Burkinabè les années suivantes (Bredeloup & Zongo 2005).

Toutefois, la guerre qui a éclaté en Libye à la suite des « révolutions arabes » en 2011 a entraîné des milliers de ressortissants d'Afrique subsaharienne sur les routes du retour. Après une intensification des flux entre le Sahel et le Maghreb pendant des décennies, cette crise semble redessiner les configurations actuelles de la migration burkinabè. Assistés ou rentrés par leurs propres moyens, ces « Libyens », comme on les nomme au Burkina, se sont tournés vers la Guinée Équatoriale et le Gabon, considérés comme les nouveaux espaces de rebonds. Le Gabon est membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC<sup>21</sup>), qui n'est pas encore parvenue à faire de la libre circulation entre pays membres une réalité. Un protocole de libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et le droit d'établissement des ressortissants des pays membres existent depuis la création de l'institution, le 20 octobre 1983 à Libreville. Cependant, après une trentaine d'années et ce, malgré les décisions additionnelles à ce protocole, la CEEAC est en retard sur la question, comparativement à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ce protocole devait entrer en vigueur le 1er janvier 2014 après maintes rétractions, mais est resté bloqué par la Guinée Équatoriale et le Gabon, les deux pays<sup>22</sup> pétroliers à faible démographie. Principaux pays d'immigration, ils redoutent que la libre circulation ne favorise l'invasion et la prise d'assaut de leurs frontières par les ressortissants des pays voisins (Loungou 2010). La récente volonté de mettre en place une véritable politique migratoire

s'est soldée par la formulation du « Document d'orientation régionale de la CEEAC en matière de migration et de développement » (Ndione 2014). Le document d'orientation régionale, dont le plan d'action s'étend de 2014 à 2017, s'articule, entre autres, autour de la libre circulation des personnes et des défis de l'intégration, la migration transfrontalière et de la coopération régionale, le trafic et la traite des personnes.

### ***Les effets des politiques migratoires gabonaises***

Les mesures migratoires prises par l'État gabonais reposent sur un certain nombre de textes législatifs et réglementaires. La loi n° 5/86 du 18 juin 1986 fixant le régime d'admission et de séjour des étrangers en République gabonaise (*Journal officiel*, 1986-07-01, 5-10) exige l'obtention d'un visa et institue une carte de séjour (pour un séjour excédant trois mois). La création d'un Conseil National de l'Immigration la même année (Décret n° 1001/PR du 31 juillet 1986 ; décret n° 2012/MDNSI/CAB du 28 janvier 1992 modifiant la composition du conseil) visait à assister le chef du gouvernement dans la conception et l'application de la politique nationale migratoire. Les actions en matière d'immigration dudit conseil tiennent compte de l'évolution économique et sociale du pays et de ses objectifs démographiques (Emmanuel Issoze Ngondet, 22 avril 2013). La création du Commissariat Général à la Documentation et à l'Immigration, devenu depuis 2006 la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI), a matérialisé davantage l'élaboration d'une politique migratoire. Chargée de l'exécution de la politique du gouvernement en matière de documentation et d'immigration, cette structure veille au respect et à l'application des textes réglementant l'admission et le séjour des étrangers sur le territoire national, tout en contrôlant les activités des étrangers (*Journal officiel*, 1992-01, n°1/4, 2-3). Toute infraction aux dispositions prises en matière d'entrée sur le sol gabonais expose l'auteur à un refoulement aux frontières.

Les régularisations *a posteriori* des étrangers en situation irrégulière, signes de la souplesse des mesures, incitent et favorisent paradoxalement l'arrivée de nouveaux migrants ne remplissant pas les obligations d'admission sur le territoire, courant les risques d'expulsion et d'emprisonnement. En outre, les nouvelles générations de migrants viennent s'insérer dans les activités délaissées ou non désirées comme celles des chantiers de construction, des sociétés industrielles comme la SIAT (Société d'investissement pour l'agriculture tropicale au Gabon), et des activités agricoles, maraîchères notamment, qui peinent à trouver de la main-d'œuvre locale (Yawo-Ganyo 2010 ; L'Économie du mardi, 26 février 2013).

Si le renouveau des flux migratoires burkinabè à destination du Gabon s'explique en partie par l'agrégation des turbulences politiques dans les pays où étaient installés antérieurement les migrants, il s'opère dans un contexte régional constamment marqué par des expulsions (Bredeloup 1995).

En raison de la perméabilité des frontières, les gouvernements africains ont en général adopté, à l'égard des immigrés, une politique plus offensive-l'expulsion-que défensive : le refoulement à l'entrée du pays, la fermeture des frontières, l'obstacle du visa, l'imposition d'un certificat d'hébergement [...] (Pérouse de Montclos 1999:15).

Reconnu comme l'un des pays champions des expulsions sur le continent africain – des rapatriements par bateaux en passant par des reconduites aux frontières terrestres, l'on se rappelle encore les vastes expulsions des années 1992 et 1995, le Gabon a changé récemment de stratégie. Depuis l'expulsion de plus des 55 000 étrangers en 1995, il procéderait depuis par expulsions continues ou refoulements de petits groupes de migrants (moins d'une dizaine à plus d'une centaine) à chaque fois. Moins médiatisées aujourd'hui que celles de la Guinée Équatoriale, ces expulsions en provenance du Gabon ne sont pas moins importantes.

Le renforcement des restrictions à l'entrée au Gabon a eu un effet manifeste sur les itinéraires empruntés par les migrants ouest-africains. Jusqu'alors discret, c'est à partir des années 2000 que l'itinéraire maritime semble prendre une importance accrue et est rendu plus visible, à mesure que des naufrages sont documentés et que la presse fait état d'un nombre croissant de noyés, sur les côtes gabonaises provenant principalement de l'Afrique de l'Ouest. Cet itinéraire est emprunté également par les Burkinabè, « aventuriers », qui ne sont pas bien informés des risques encourus. La médiatisation de cet itinéraire laisse à penser que les migrants ouest-africains atteignent le Gabon uniquement par voie maritime. Toutefois, d'autres candidats burkinabè ont opté pour la route qui ferait l'objet de plus de surveillance que la voie maritime. Ils sont donc plus sujets aux arrestations policières, aux emprisonnements et aux rapatriements, lorsqu'ils passent par la frontière camerounaise. Pour éviter les barrières policières, ils empruntent des chemins non balisés les conduisant à traverser des rivières et des forêts où les attendent de jeunes braqueurs camerounais bien informés des itinéraires clandestins des candidats à destination du Gabon, et décidés à tirer profit de *l'économie de la migration*.

Selon nos informateurs à Libreville, c'est surtout à Kyé-Ossi, localité camerounaise frontalière au Gabon et à la Guinée Équatoriale, rebaptisée le « front »<sup>22</sup>, que la plupart des candidats burkinabè se retrouvent dans l'attente d'un passage, alors qu'une minorité transite par Douala ou Yaoundé. Ils y

espèrent tous une opportunité pour tenter ou *retenter* leur chance après avoir été arrêtés une ou plusieurs fois, par les gardes-frontières gabonais. Entre 2005 et 2006, selon le rapport du CONASUR, 181 migrants (parmi eux, des refoulés du Gabon, et des candidats ayant échoué au Cameroun) avaient été rapatriés par les autorités burkinabè à partir du Cameroun. De quelques mois dans les années 1990, l'attente au Cameroun se mesure aujourd'hui en années pour certains candidats burkinabè bloqués. Là, ils se font passer pour des Maliens et tentent de retrouver une santé financière avec des petits boulots aux revenus dérisoires (vendeurs d'eau, de gâteau, couturiers), d'où le prolongement de la durée du voyage. Cette dissimulation temporaire d'identité, de nationalité est censée les préserver d'éventuels problèmes avec la police, car un accord de libre circulation existe entre le Mali et le Cameroun depuis mai 1964. La situation est moins précaire pour ceux qui exercent des métiers comme la couture, la peinture, la maçonnerie. D'autres, enfin, font des va-et-vient entre Kyé-Ossi et Ebebéyine<sup>23</sup>, à la recherche de petits boulots, l'adoption de cette stratégie étant de minimiser, par la mobilité incessante, les risques d'arrestation et d'emprisonnement qu'encourent ceux qui envisagent l'installation en Guinée Équatoriale. Kyé Ossi, village marché apparu dans la deuxième moitié des années 1970, est implanté au carrefour de trois États, donc cerné par des postes-frontières. Il n'est qu'à 3 kilomètres d'Ebebéyine, capitale de la province Kié-Ntem et ville (3<sup>e</sup> principale ville après Bata et Malabo, avec une population de 53 500 habitants) au nord-est du pays. Comme d'autres villes équato-guinéennes, la ville d'Ebebéyine est touchée par la fièvre de la construction, secteurs d'activités « boostés » par le pétrole. Des migrants ouest-africains et camerounais y vont pour trouver des emplois (menuisier, électricien, couture).

Pour les étrangers en situation irrégulière, de même que la circulation à l'intérieur du territoire gabonais, la sortie du territoire se révèle tout aussi difficile que l'entrée. Le Gabon est comparé à un « trou et dès qu'on y tombe, il est désormais difficile de s'en retirer ». Cette métaphore explique l'absence de retours temporaires au Burkina Faso des migrants en situation irrégulière sur le sol gabonais. Si cette représentation véhicule également l'image d'un pays rude et surtout rend compte de la difficulté d'y réussir, elle traduit partiellement l'effet des « manières de faire » (De Certeau 1990) de l'État gabonais auprès des migrants ouest-africains. En effet, une fois à Libreville, faute d'une situation régularisée, la capacité de mobilité des migrants à l'intérieur comme à l'extérieur du pays est mise à mal, les procédures de régularisation étant liées aux humeurs des autorités étatiques. En outre, les sorties du territoire gabonais sont subordonnées à l'obtention d'un visa de 60 000 francs CFA, avec l'obligation de verser des pénalités en cas de non-respect de sa durée de validité.

Au regard des coûts d'acquisition de la carte de séjour compris entre 800 000 et 1 000 000 francs CFA, les migrants burkinabè se soumettent à plusieurs années de travail avant de la prendre en charge financièrement. Par ailleurs, s'il existe des filières qui permettent aux migrants d'atteindre de manière irrégulière le Gabon, il n'en existe pas pour repartir au pays, ce qui limite la mobilité des migrants en situation irrégulière ainsi que leur possibilité d'aller là où les opportunités seraient manifestement plus grandes pour eux.

Le problème, c'est qu'à Libreville, nous avons déjà tout montré. Moi, dès que j'ai ma carte de séjour, j'irai en province, c'est là que l'on gagne facilement de l'argent. (Entretien du 17 mai 2014 avec Idrissa, tablier et gardien du domicile d'un expatrié français).

Idrissa, qui a séjourné plusieurs mois dans un village gabonais, regrette déjà d'avoir rejoint Libreville où les opportunités de travail se sont réduites, mais n'a plus les moyens de repartir en province. Il n'est pas le seul dans ce cas.

## **Conclusion**

Le Gabon abrite une forte communauté burkinabè composée d'anciens et de nouveaux migrants. La présence des premiers est visible depuis les années 1970, à la faveur de la politique d'appel de la main-d'œuvre initiée par les entreprises étrangères et entérinée par l'État gabonais. Cette présence burkinabè se renforce avec la seconde génération de migrants arrivés dans les années 1990. Freinés par les politiques migratoires restrictives engagées dans les années suivantes, les flux entre le Burkina et le Gabon se sont inscrits dans une nouvelle phase depuis les années 2000. Rapatriés, expulsés dans les pays d'installation antérieure, les « dos mouillés » tentent de faire du Gabon un refuge qui reste précaire au regard des 'manières de faire' de l'État qui ne leur garantissent pas un long séjour.

Le Gabon peut apparaître dans les stratégies migratoires burkinabè comme un pays d'accueil pour les « anciens », et un pays de repli ou de rebonds pour les « nouveaux ». Même si l'évocation d'un retour demeure une perspective partagée par tous les migrants rencontrés, il n'est pas exclu que même les nouveaux venus s'inscrivent dans une installation de longue durée. Les événements récents enregistrés en Centrafrique, les expulsions des Congolais de Brazzaville, les « menaces » à peine voilées des autorités gabonaises à l'endroit des étrangers sont autant d'éléments qui incitent certains à préparer leur retour au Burkina. Des ressortissants burkinabè ont déjà choisi de faire partir femmes et enfants pour les mettre à l'abri de possibles représailles. Toutefois, ces discours sont à relativiser, car parmi les anciens migrants burkinabè, encore installés à Libreville, certains y étaient venus afin de ramener leurs parents au Burkina.

Les mouvements migratoires à l'intérieur de l'Afrique sont non seulement liés entre eux, mais également connectés à ceux engagés à l'extérieur du continent. Le Gabon continue de faire partie de ces pôles structurant l'espace migratoire, malgré la fin des grands chantiers de développement, la politique de la gabonisation, les grandes expulsions des années 1990 et les refoulements actuels d'étrangers irréguliers. Il demeure l'un des pays les plus dynamiques et attractifs pour les migrants ouest-africains, notamment burkinabè.

Avec la volonté des États d'immigration d'inscrire les migrants dans une incertitude en érigeant des obstacles aux fins de mettre un terme aux flux, les migrants, sans cesse, s'adaptent et réadaptent leurs « tactiques », jouant toujours avec les mesures politiques de ces États.

## Notes

1. *L'Union*, du 12 avril 2002. « Barracuda, village de pêcheurs créé en 1960 qui devrait alimenter Libreville en poisson, a augmenté pour atteindre 5000 habitants essentiellement constitués de « expatriés ». Aujourd'hui, ce village de pêcheurs serait devenu un « pandémonium » où se refugieraient des bandits de grand chemin de nationalité nigériane, ghanéenne, sierra-léonaise et libérienne.
2. Diminutif de « Ouest-africains », anciennement dénommés « AOFiens ».
3. Considérés comme tels dans la presse, certains ressortissants ouest-africains ont fini par s'y identifier.
4. Notre travail sur la presse n'a pas été systématique pour l'instant. Déjà, Cheick Oumar Ba, au milieu des années 1990, signalait ces noyades au large du Nigeria et du Cameroun.
5. Les *laptots* étaient des travailleurs africains qualifiés de « touche-à-tout ». Recrutés principalement le long de la côte sénégalaise, ils étaient employés comme auxiliaires militaires, porteurs, marins au service de l'administration française entre 1750 et 1900.
6. Le 4 août 1984, la Haute-Volta devient Burkina Faso, après le coup d'État et la prise du pouvoir par le capitaine Thomas Sankara qui rebaptise le pays. Désormais ses ressortissants se nomment Burkinabè.
7. Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation. Nous avons effectué ces calculs sur la base des Rapports d'activités du Secrétariat Permanent/CONASUR de 2005 à 2010.
8. L'ère minière et pétrolière du Gabon remonte bien avant 1960 ; c'est la flambée du prix du baril de pétrole entre 1973 et 1974 qui fit de l'État gabonais « l'émirat africain ». Son budget passa de 48 milliards de francs CFA à 151 milliards 400 millions en 1975, devenant l'un des plus grands pourvoyeurs d'emplois en Afrique subsaharienne, avec l'initiative de grands projets de développement.
9. Selon l'auteur, au départ de ce recrutement, il n'existe aucune convention entre la Haute-Volta et le Gabon.

10. Signée le 13 août 1973 à Franceville, la convention est ratifiée le 30 mai 1974 en Haute-Volta par décret 74-165, sous la présidence du général Sangoulé Lamizana.
11. Une expression populaire gabonaise pour désigner des migrants ouest-africains arrivés dans le pays par la mer. Elle rappelle celle des « Wetbacks » mexicains qui, fuyant la misère et les guerres locales, traversaient à la nage le fleuve frontière Rio Bravo pour entrer clandestinement aux États-Unis.
12. Philippe Chandezon, consul honoraire du Burkina Faso au Gabon de 1997 à 2010.
13. Observation ethnographique au marché de la tomate au quartier « Venez-voir ».
14. Distingué par le chef de l'État lors de la fête nationale en 2013 (distinction remise par le consul général au Gabon).
15. Mot arabe qui signifie la communauté islamique où la solidarité des musulmans est censée s'exprimer, qu'importent leurs différences nationales.
16. Selon le RGPH Côte d'Ivoire, 1998, la population burkinabè atteignait les 56,6 pour cent de la population étrangère et 14,56 pour cent de la population totale.
17. Cette loi visait à faciliter l'intégration des étrangers ressortissants d'États non européens séjournant en Italie et prévoyait la délivrance de permis de séjour temporaire de deux ans. Elle a permis aux migrants ouest-africains, Sénégalais et Burkinabè, de s'installer de manière pérenne dans les villes et provinces italiennes au cours de la décennie 1990.
18. Avril 2003, 200 000 rapatriés, selon le ministère de l'Action sociale, 118 000, selon le Premier ministre lors de son discours à l'Assemblée Nationale, et 360 000, selon Courtin et al., (2010).
19. Enquêtes de terrain sur « les migrants burkinabè de retour de Libye », février et mars 2012.
20. Elle regroupe dix pays (Angola, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo-Brazzaville, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Sao Tomé et Príncipe, Tchad).
21. Qui avaient bénéficié d'une dérogation par rapport à l'arrêté additionnel n°8/CEMAC-CEE-05, pendant une période transitoire, illustrent les pesanteurs qui subsistent en matière de libre circulation, malgré le cadre institutionnel et juridique (Zogo-Ngada 2011).
22. Cette image du « front » traduit la dureté de la vie des candidats à la migration gabonaise. Cette migration est assimilée, ni plus ni moins, à un engagement au combat, à la « guerre ».
23. Ville équato-guinéenne non loin du tripoint entre la Guinée Équatoriale, le Cameroun et le Gabon.

## Références

- Amselle, J. L., 1976, *Les migrations africaines. Réseaux et processus migratoires*, Paris, Maspéro.
- Ba, C. O., 1996, Dynamiques migratoires et changements sociaux au sein des relations de genre et des rapports jeunes/vieux des originaires de la Moyenne Vallée du Fleuve Sénégal, Thèse de doctorat, Université Cheick Anta Diop.
- Blion, R., 1996, « De la Côte d'Ivoire à l'Italie. Pratiques migratoire des Burkinabè et logiques d'Etats », *Studi Emigrazione/Etudes migrations*, vol. 33, n° 121, pp. 47-69.
- Bouet, C., 1973, Rapport sur les possibilités de recrutement de main-d'œuvre locale pour la construction du Transgabonais, Centre de Libreville, ORSTOM.
- Bouet, C., 1978, « Problèmes actuels de main-d'œuvre au Gabon. Conditions d'une immigration contrôlée », *Les Cahiers d'Outre-Mer, Revue de géographie de Bordeaux et de l'Atlantique*, vol. 31, n° 124, pp. 375-394.
- Bredeloup, S., 1995, « Tableau synoptique. Expulsion des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain (1954-1995) », *Mondes en développement*, tome 23, n° 91, pp. 117-121.
- Blion, R., Bredeloup S., 1997, « La Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais », in B. Contamin, H. Memel-Fôté Eds, *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala, Orstom, pp. 707-737.
- Bredeloup, S., Zongo M., 2005, « Quand les frères burkinabè de la petite Jamahiriyya s'arrêtent à Tripoli », *Autrepart*, n° 36, pp. 123-147.
- Chouala, A-Y., 2004, « L'installation des Camerounais au Gabon et en Guinée Équatoriale. Les dynamiques originales d'exportation de l'État d'origine », in L. Sindjoun, ed., *État, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Karthala, Paris, pp. 93-145.
- Courtin, F. et al., 2010, « La crise ivoirienne et les migrants burkinabè », *Afrique contemporaine*, vol.4, n° 236, pp. 11-27.
- De Certeau, M., 1990, *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard.
- Kayser, B., 1977, « Le rush sur le Gabon », *Tiers-Monde*, vol.18, n° 69, pp. 155-157.
- Léon, G., 1889, *Le Congo français. Du Gabon à Brazzaville*, Paris, Librairie.
- Leroy, G P, B, M., 1952, « Contribution à l'étude du problème des "Wetbacks". L'immigration clandestine mexicaine aux États-Unis », *Population*, 7<sup>e</sup> année, n°2, pp. 334-337.
- Loungou, S., 2003, « Immigration et xénophobie », *Géopolitique africaine*, n° 10, pp. 255-268.
- Loungou, S., 2008, « L'espace maritime, une porte d'entrée de l'immigration clandestine au Gabon », *Gabonica*, Libreville, n° 2, pp. 87-101.
- Loungou, S., 2010, « La libre circulation des personnes au sein de l'espace de la CEMAC : entre mythes et réalités », *Belgo*, n° 3, pp. 315-330.
- Loungou, S., 2011, « Le trafic des enfants, un aspect de la migration ouest-africain », *Les Cahiers d'Outre-mer*, vol.4, n°256, pp. 485-505.
- Loungou, S., 2014, « La destruction des villages de pêcheurs au sud de Libreville. Une opération entre impératif sécuritaire et spéculation foncière », *L'Espace Politique*, vol. 1, n° 22, pp. 1-17.

- Manchuelle, F., 2004, *Les diasporas des travailleurs soninké (1848-1960). Migrants volontaires*, Paris, Karthala.
- M'Bokolo, E., 2009, *Médiations africaines. Omar Bongo et les défis diplomatiques d'un continent*, Paris, L'Archipel.
- Minvielle, R. 2013, *Parcours africains en Amérique latine ou comment s'ébauche un dispositif migratoire transatlantique Sud-Sud*, Thèse de doctorat, Université de Provence.
- Ngoï, T., G., 2014, « Libre circulation des personnes et défis de l'intégration », in B. Ndione, ed., *L'Afrique centrale face aux défis migratoires*, Bruxelles, ACP-MIGRATION, pp. 32-42.
- Owona, Ngiuini, M.-E., 2004, « Gouvernement des conduites et conduites de gouvernement dans les associations camerounaises de Libreville (Gabon) : sens, puissance et interdépendance des filières de circulation humaine », in L. Sindjouned., *Etat, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, pp. 267-332.
- Pambo-Loueya, C.-F., 2003, « Les étrangers et le travail au Gabon : rapatrier...unique solution ? », in C. Coquery-Vidrovitch et al., (éd.) *Etre étranger et migrant en Afrique au 20<sup>ème</sup> siècle. Enjeux identitaires et modes d'insertion ; volume 2, Dynamiques migratoires, modalités d'insertion urbaine et jeux d'acteurs*, Paris, L'Harmattan, pp. 333-352.
- Pérouse de Montclos M. A., 1999, « Des boucs émissaires parfaits. L'Afrique rejette ses propres immigrés », *Le Monde diplomatique*, p.15.
- Piché, V, 2012, « Production/gestion de l'incertain : la migration internationale comme une course à obstacles », Congrès de l'Association internationale des Sociologues de Langue Française, Rabat, Maroc, 2-6 juillet, pp.1-35.
- Rich, J., 2009, "Nous, les équato: Equatorial Guinean Immigrants in Contemporary Gabon", *Afro-Hispanic Review*, vol. 2, n° 28, PRISMA, pp. 113-131.
- Schwartz, A., 1976, *La problématique de la main-d'œuvre dans le sud-ouest ivoirien et le projet de pâte à papier. Bilan et perspectives*, Centre de Petit Bassam, ORSTOM,.
- Schmidt Di Friedberg O., 1995, « Les Burkinabè et les Sénégalais dans le contexte de l'immigration ouest-africaine en Italie », *Mondes en développement*, tome°23, n°91, pp.67-80
- Toukara Gary, 2007, « Côte d'Ivoire, 1970 : des charters pour migrants africains », GISTI, *Plein droit*, volume 1, n° 72, pp. 25-28.
- Yawo-Ganyo, G., 2010, *Le Gabon peut-il se nourrir ?*, thèse de doctorat, Université de Reims, Champagne-Ardenne.
- Zogo, Nkada, S-P., 2011, « La libre circulation des personnes : réflexions sur l'expérience de la CEMAC et de la CEDEAO », *Revue Internationale de Droit Economique*, vol. 1, tome 26, pp. 113-136.
- Zongo, M., 2003, « La diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire : trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapport avec le pays d'origine », *Revue Africaine de Sociologie*, vol. 7, n°2, pp. 58-72.
- Zongo, M., éd., 2011, *Les enjeux autour de la diaspora. Burkinabè à l'étranger, étrangers au Burkina Faso*, Paris, l'Harmattan.